

l'établissement de la filiation maternelle

Par **Katharina**, le **02/12/2006** à **16:56**

bonjour,

alors voilà j'ai cette dissertation " l'établissement de la filiation maternelle "

et en fait je n'arrive pas à trouver de problème concernant ce sujet à traiter dans ma dissert !

Sachant que c'est la base même du sujet je suis bien embettée, le seul problème que j'ai trouvé pour le moment est :

dans quelle mesure l'établissement de la filiation, rarement contesté, est freiné par la nouvelle ordonnance en matière de filiation ?

(par rapport au problème de reconnaissance maternelle avec les accouchements sous X et les procréation médicalement assistées)

Qu'en pensez vous ?

Merci !